AUDITION DES MINISTRES PAR BOUTEFLIKA

L'objectif reste flou

Le bal des auditions des ministres reprendra la semaine prochaine. Les membres de l'Exécutif vont défiler devant le président de la République pour perpétuer une «tradition» instaurée par Bouteflika. L'exercice qui consiste à présenter le bilan de chaque secteur obéit-il au souci d'une meilleure gestion des affaires de l'Etat ou est-ce un artifice populiste destiné à prouver la suprématie du président de la République ?

Photo : Samir Sid

Un remake de l'épisode de l'année dernière.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Le défilé des ministres à El-Mouradia intervient cette année dans un contexte particulier. La rentrée sociale s'annonce tendue. Les retombées des mesures édictées par la loi de finances complémentaire continuent de provoquer des ondes de choc.

Ni le patronat, ni le commun des citoyens ne cachent leur insatisfaction concernant certaines dispositions de ladite loi. C'est dans ce climat de mécontentement que les ministres vont devoir présenter dans le détail les réalisations et les perspectives du secteur dont ils ont la charge.

Ces auditions sanctionnées par de longs communiqués repris par la très officielle agence de presse donnent lieu à des exposés truffés de chiffres difficilement vérifiables.

Le chef de l'Etat remet-il en cause les bilans qui lui sont présentés ou prend-il pour argent comptant ce que les membres de l'Exécutif lui communiquent ? On se souvient que lors d'une de ses sorties sur le terrain, il n'avait pas hésité à accuser les ministres de lui fournir des bilans pas tout à fait justes et ne reflétant pas la réalité du terrain. En fait-il autant pour ces auditions durant lesquelles les ministres se gardent bien d'évoquer ce qui ne va pas dans leur secteur. Alors à quoi servent ces auditions ? A meubler l'emploi du temps du président pendant les longues journées du Ramadan ? A donner l'impression qu'il maîtrise la situation et qu'en convoquant les ministres, il prouve une fois de plus l'emprise qu'il a sur l'Exécutif, ou sont-elles censées démontrer que les affaires du pays ne sont pas gérées sans stratégie et que des comptes doivent être rendus ? Quoi qu'il en soit, il est légitime de s'interroger sur les conséquences de telles auditions.

Existe-t-il réellement des mécanismes de contrôle qui permettent de mesurer les avancées, d'identifier les obstacles ? Qui contrôle le travail de l'exécutif ? L'APN réduite à sa plus simple expression n'a jamais pu jouer ce rôle.

A peine si les députés peuvent-ils adresser des questions orales aux membres du gouvernement qui, en plus de mettre beaucoup de temps avant de réagir, répondent souvent par des discours-fleuve dans lesquels plutôt que de prendre en charge la véritable préoccupation du député, ils font l'apologie de leur stratégie sectorielle. Quel rôle pour le Premier ministre. Minime puisque ses prérogatives telles que définies par la Constitution révisée par Bouteflika ne lui donnent pas les coudées franches. Le Premier ministre met en œuvre le programme du président de la République et coordonne, à cet effet, l'action du gouvernement. S'il soumet son plan d'action à l'approbation de l'Assemblée populaire nationale, il peut, par la suite, le réaménager après débat à l'APN en concertation avec le président de la République.

Les auditions de cette année ne seront au final qu'un remake de l'épisode de l'année dernière avec tout simplement quelques changements au niveau des statistiques !

N. I.

FACE AU DEVENIR INCERTAIN DES ENTREPRISES ALGÉRIENNES

La Cipa demande à Bouteflika d'ouvrir le dialogue

La Confédération des industriels et producteurs algériens (Cipa) demande au président de la République d'ouvrir le dialogue sur le devenir des entreprises algériennes et des postes d'emploi.

Photo : Samir Sid

Karim Djoudi, ministre des Finances.

Dans un communiqué, les adhérents de la Cipa, réunis lundi en assemblée générale, refusent la transformation du pays en importateur de chômage et exportateur d'emplois au profit des partenaires étrangers.

Selon l'organisation présidée par Mehenni Abdelaziz, les «éclaircissements tardifs» sur la mise en œuvre de cette LFC, apportés par le ministre des Finances, n'ont «à aucun moment abordé le volet importation de matières premières et, de ce fait, n'ont nullement réconforté les producteurs et transformateurs».

Et d'autant que la Cipa, «partenaire signataire du pacte économique et social, n'a pas été consultée» dans l'élaboration et la mise en application immédiate de mesures visant à protéger l'économie nationale mais qui suscitent «la désapprobation».

Or, nombre d'opérateurs «se sont retrouvés devant le fait accompli, piégeant leurs commandes de matières premières dans les ports et à l'intérieur des cargos en rade, en plus du discrédit affiché envers leurs fournisseurs traditionnels», déplore l'organisation patronale.

Selon cette dernière, les entreprises algériennes considèrent qu'avec les dispositions de la loi de finances complémentaire pour 2009, «l'horizon pour eux est incertain». Voire, «la faillite de l'outil productif national est au bout de la logique qui sous-tend la mesure de crédit documentaire», estime-t-on.

Selon la Confédération, cette mesure «met sous séquestre la modeste trésorerie de l'opérateur en renflouant celle du fournisseur d'une part et met à mal la confiance instaurée entre les deux partenaires d'autre part». Tout en prenant en considération l'aspect exécutoire de la loi de finances complémentaire, les opérateurs économiques affiliés à la Cipa «se démarquent des barons de l'importation (de produits de bazar). Ces opérateurs sollicitent en fait des pouvoirs publics l'ouverture d'un dialogue immédiat avec les partenaires sociaux».

Il est question, affirme Mehenni Abdelaziz, de «définir contradictoirement la politique économique du pays et de savoir ce que leur réserve l'avenir».

C. B.